

اوطو هول Auto Hall

Société anonyme au capital de 502 945 280 dirhams
Siège social : Casablanca – 64, avenue Lalla Yacout
R.C. n°137 à Casablanca

Résultat de vote des résolutions soumises à l'AGO du 25 mai 2021

Toutes les résolutions citées ci-après ont été votées à l'unanimité pour un nombre de voix de 38 975 325 représentant 77,5% du capital de la société.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
- qu'elle réunit le quorum du quart au moins du capital social pour la tenue des assemblées générales ordinaires prévu par la loi et par l'article 29 des statuts,
- que les modalités de participation et de vote, le rapport de gestion, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2020 ainsi que leur rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi n°17/95 telle que complétée et modifiée, l'inventaire, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2020, ont été tenus à la disposition des actionnaires à partir de la date de convocation de l'assemblée,

décide de délibérer valablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne en conséquence décharge de sa convocation régulière au Conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	Dhs	130 524 496,94
qui, ajouté au report à nouveau antérieur de.....	Dhs	3 785 705,31
prélèvement sur les réserves	<u>Dhs</u>	<u>42 000 000,00</u>
forme un total de.....	Dhs	176 310 202,25
à affecter comme suit :		
aux actionnaires à titre de dividende.....	Dhs	176 030 848,00
au poste report à nouveau.....	<u>Dhs</u>	<u>279 354,25</u>
soit un total de	Dhs	176 310 202,25

QUATRIEME RESOLUTION (suite)

A la suite de cette affectation, il sera attribué un dividende de 3,5 dirhams à chacune des 50 294 528 actions formant le capital social.

Conformément à l'article 32 des statuts, l'assemblée fixe la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 28 juin 2021.

Le montant du poste report à nouveau, d'un solde antérieur créditeur de 3 785 705,31 dirhams, sera diminué et formera un nouveau solde créditeur de 279 354,25 dirhams.

Le montant des réserves facultatives d'un montant de 496.402.127,57 dirhams sera diminué et formera un nouveau solde de 454.402.127,57 dirhams.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur monsieur Karim GHELLAB pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

SIXIEME RESOLUTION

En conséquence de la cinquième résolution, le Conseil se compose comme suit et les mandats des Administrateurs prendront fin avec les Assemblées appelées à statuer sur les comptes des exercices indiqués ci-après :

Monsieur Abdellatif GUERRAOUI.....	Président	2022
Lalla Zoubida EL YACOUBI.....	Administrateur.....	2025
Lalla Noufissa EL YACOUBI.....	Administrateur.....	2025
Moulay Omar CHERKAOUI.....	Administrateur.....	2025
Moulay Souleimane CHERKAOUI.....	Administrateur.....	2025
Monsieur Khalid CHEDDADI.....	Administrateur.....	2022
Monsieur Karim GHELLAB.....	Administrateur.....	2026
Monsieur Mohammed Saad HASSAR	Administrateur.....	2025
Monsieur Bouchaïb NAJIOULLAH.....	Administrateur indépendant.....	2023
Monsieur M'hamed SAGOU.....	Administrateur indépendant.....	2022
La société AMANA,.....	Administrateur.....	2023

représentée par Moulay Souleimane CHERKAOUI.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.